



RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE DE L'ANNEE 2011

Le mardi 16 août 2011 s'est tenue dans la salle de conférence n°423 du bâtiment de l'INSAE, la première session ordinaire du Conseil National de la Statistique (CNS) de l'année 2011. La session s'est déroulée sous la présidence de Monsieur ASSOGBA Dieudonné, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre, agissant en lieu et place du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP), Président du Conseil. La liste des participants à la présente session est jointe en annexe à ce rapport.

I- OUVERTURE DE LA SESSION

L'ouverture de la session a été marquée par deux allocutions : celle de Monsieur Cosme VODOUNOU, Directeur Général de l'INSAE, Secrétaire du CNS et celle de Monsieur Dieudonné ASSOGBA, Directeur Adjoint de Cabinet du MDAEP.

Dans son mot d'ouverture, le DG/INSAE a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé que l'environnement socio-économique difficile marqué par la crise économique et l'insuffisance en ressources humaines dans lequel se déroulent les activités statistiques depuis le début de l'année ne doivent pas éteindre l'ardeur des conseillers au travail.

Le représentant du Président du Conseil National de la Statistique a, dans son allocution, souhaité la bienvenue aux conseillers et rappelé l'obligation qu'a le Conseil National de la Statistique de s'assurer que les statistiques mises à la disposition du gouvernement pour l'aider à prendre de bonnes décisions en matière de développement sont fiables. Il a par ailleurs invité les Conseillers à redoubler d'efforts en ce qui concerne le respect de la loi statistique et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique. A la fin de son intervention, avant de déclarer ouverte la première session statutaire du CNS pour l'année 2010, Monsieur Dieudonné ASSOGBA a exhorté les Conseillers à beaucoup de sérieux et de professionnalisme dans l'examen des différents dossiers de cette assise.

Après l'ouverture de la session, le présidium statutaire a été mis en place. Il est composé comme suit :

- Président : Mr Dieudonné ASSOGBA, Directeur Adjoint de Cabinet du MDAEP,
- Secrétaire : Mr Cosme VODOUNOU, Directeur Général de l'INSAE,
- Rapporteur : Mme Victorine MENSAH, Directrice de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche à l'INSAE.

Le projet d'ordre du jour de la séance a été ensuite présenté par le Directeur Général et adopté par les conseillers après quelques réaménagements. L'ordre du jour exécuté se présente comme suit :

- 1- Présentation et validation du rapport général du secrétariat du Conseil au titre de l'année 2010 ;
- 2- Examen et adoption du rapport général de la CPEET ;
- 3- Examen et adoption du rapport général de la CNNC ;
- 4- Examen et adoption du rapport général de la CFUCS ;
- 5- Examen et adoption du rapport annuel des activités statistiques du CNS pour l'année 2010 ;
- 6- Examen et adoption du programme annuel des activités statistiques du CNS pour l'année 2011 ;
- 7- Questions diverses
 - Mise en place du comité de révision de la loi statistique et de celui chargé de l'organisation des cérémonies de prestation de serment et validation de leurs TDR,
 - Réflexion sur l'harmonisation de la méthodologie de production des statistiques agricoles,
 - Réflexion sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDS,
 - Prise en charge de la logistique des conseillers dans l'organisation des sessions du CNS et de ses commissions,
 - Dynamisation du partenariat entre l'INSAE et le secteur privé.

II- PRESENTATION DES DOSSIERS

2.1.) Présentation du rapport général du secrétariat du Conseil au titre de l'année 2010

La présentation du rapport des activités menées par le secrétariat du CNS au cours de l'année 2010 a été faite par le Directeur Général de l'INSAE. Dans ce rapport, il a été mentionné en premier toutes les activités de coordination statistique telles que l'organisation de la Journée Africaine de la Statistique (JAS) et les appuis techniques aux structures sectorielles. Ensuite, il a été question de faire un compte rendu des activités menées dans le volet des formations et recyclages notamment à l'endroit du personnel des structures membres du CNS et des Agents et Adjoints Techniques de la Statistique. Pour finir, le DG/INSAE a présenté le point sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les conseillers en 2010.

2.2.) Examen et adoption des rapports généraux des commissions au titre de l'année 2010

Le premier rapport, celui de la Commission du Programme des Enquêtes, Etudes et Traitement (CPEET) a été présenté par Monsieur Yves DIDAVI, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Président de la Commission, celui de la Commission de la Normalisation, des Nomenclatures et des Codes (CNNC) a été présenté par Monsieur Simon GNANSOUNOU, représentant du Corps Professoral de l'Université d'Abomey-Calavi, Président de la Commission et la présentation du troisième rapport, celui de la Commission de la Formation et de l'Utilisation des cadres Statisticiens (CFUCS) a été faite par Monsieur Christophe MIGAN, représentant de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation qui en assure la présidence.

La présentation de ces différents rapports a été suivie de débats. Après avoir rappelé que les trois (3) rapports ont été déjà approuvés au cours des sessions des commissions, les conseillers ont, au cours des débats attiré l'attention du secrétariat sur certains points énumérés dans la section III.

2.3.) Adoption du rapport d'activités statistiques du CNS pour l'année 2010 et approbation de son programme d'activités statistiques pour l'année 2011

Les présentations du rapport des activités statistiques des structures membres du CNS au titre de l'année 2010 et du programme de leurs activités statistiques de l'année 2011 ont été faites par Madame Victorine MENSAH, Directrice de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche à l'INSAE. Ces documents s'articulent autour des dix (10) axes suivants :

- Axe 1 : Diffusion de la loi statistique N° 99-014 du 12 avril 2000 relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil National de la Statistique et le suivi de son application,
- Axe 2 : Dynamisation de la coordination statistique,
- Axe 3 : Renforcement en personnel des structures de production statistique,
- Axe 4 : Respect des normes internationales dans la production statistique,
- Axe 5 : Production régulière de statistiques de qualité et adaptées aux besoins des utilisateurs,
- Axe 6 : Amélioration de l'accès aux données et informations statistiques,
- Axe 7 : Mise en place de bases de données,
- Axe 8 : Mise en place de partenariat producteurs/utilisateurs,
- Axe 9 : Mise en œuvre d'un cadre de formation et de gestion des ressources humaines,
- Axe 10 : Mise en œuvre d'un plan de financement des opérations statistiques.

Aucune correction significative n'a été apportée à ces documents par les représentants des structures membres du CNS.

III- DEBATS

Toutes ces différentes présentations ont suscité de riches débats. L'essentiel des sujets développés se présente comme suit :

➤ **En ce qui concerne le rapport général du secrétariat du CNS, les débats ont porté sur les points suivants :**

- l'harmonisation des programmes de formations des différentes écoles ou centres de formation des statisticiens au Bénin au regard des standards des grandes écoles de la sous-région,
- la nécessité d'établir un partenariat fonctionnel entre les écoles et centres de formation des statisticiens et le Centre de Formation Professionnelle de l'INSAE,
- la participation aux programmes de formations du CNS du personnel de toutes les directions centrales, directions générales et structures sous tutelle ministérielle, membres du CNS,
- le financement des activités de production statistique de toutes les structures du Système Statistique National grâce à la création d'un fonds de développement de la statistique,
- l'inscription dans le rapport du secrétariat des activités menées dans le cadre de l'interconnexion numérique des bases de données des structures sectorielles avec celle de l'INSAE.

➤ **S'agissant des rapports généraux des commissions les aspects suivants ont été abordés :**

- la mise à disposition de tous les conseillers de l'arrêté interministériel nouvellement signé du Centre de Formation Professionnelle de l'INSAE,
- la nécessité de préciser que le montant des frais de formation évalué à 300.000 FCFA et approuvé par la CFUCS ne concerne que les élèves Agents ou Adjoints Techniques de la Statistique,
- l'introduction dans la prochaine loi portant fonctionnement du CNS d'articles de création d'un fonds de développement de la statistique en vue de se conformer aux exigences de la Charte Africaine de la Statistique en cours de ratification au Parlement Béninois.

➤ **Au sujet du rapport d'activités statistiques du CNS au titre de l'année 2010 et de son programme d'activités statistiques pour l'année 2011 les conseillers ont échangé leur avis sur les points qui suivent :**

- la nécessité de respecter un calendrier bien précis dans l'organisation des différentes sessions du CNS et de ses commissions spécialisées même s'il y a insuffisance de moyens financiers,
- l'importance d'une évaluation financière et physique de la mise en œuvre du programme des activités statistiques du CNS dans leur entièreté,

- l'incohérence de faire de la vulgarisation et de la révision de la loi statistique une même activité dans le programme d'activités statistiques du CNS,
- l'absence de l'inscription de l'organisation de la Journée Africaine de la Statistique (JAS) dans le programme d'activités statistiques du CNS,
- l'existence dans le programme du CNS d'activités statistiques programmées au titre de l'année 2011 dont les montants et les pondérations n'ont pas été précisés pour favoriser leur évaluation.

A toutes ces préoccupations des réponses ont été apportées par le Directeur Général.

IV- QUESTIONS DIVERSES

En questions diverses, les cinq (5) points qui y sont inscrits ont fait l'objet de discussions qui ont débouché sur des recommandations.

- *Mise en place du comité de révision de la loi statistique et de celui chargé de l'organisation des cérémonies de prestation de serment et validation de leurs TDR,*

A ce niveau, tous les conseillers ont été informés de la composition des deux comités ad'hoc. Monsieur Codjo Symphorien MEDEGAN (DPP/MDGLAAT), représentant de la CPEET dans le comité chargé des réflexions pour l'organisation de la cérémonie de prestation de serment s'est fait remplacer par Monsieur Moïse ILAYE, l'un de ses collaborateurs. Après avoir approuvé la composition des deux (2) comités ad'hoc, le président de séance a rappelé aux membres des différents comités qu'ils ont un délai de trois (3) mois pour déposer leur rapport de travail.

La composition des deux comités se présente comme il suit :

- **Comite ad'hoc de réflexion sur l'organisation des cérémonies de prestation de serment du personnel technique de la statistique.**
 - Messieurs Félicien D. ACCROMBESSY (ANPE), Cyrus AGBEGNIGAN (DPP/MFSN), Serge AHOUANSOU (DPP/MI) et Moïse ILAYE (DPP/MDGLAAT)
 - Un représentant du secrétariat du CNS.
- **Comite ad'hoc de réflexion sur la révision de la loi statistique**
 - Messieurs Edgard VIOU (DPP/MJLDH), Marcel HOUNKONNOU (DPP/MTFP), Simon GNANSOUNOU (FASEG/UAC) et M^{me} Marie-Madeleine de SOUZA (OCS)
 - Un représentant du secrétariat du CNS.

- *Réflexion sur l'harmonisation de la méthodologie de production des statistiques agricoles,*

Dans son état des lieux, le représentant du ministère de l'agriculture a principalement fustigé le non fonctionnement depuis une dizaine d'années du comité de gestion du SNISA (Système National Intégré des Statistiques Agricoles). Il a précisé que ce comité se

réunissait deux (2) fois par an pour discuter des problèmes de méthodologie et y apporter des solutions. Les conseillers ont recommandé que Mr DIDAVI Yves, représentant du ministère de l'agriculture prépare pour les prochaines sessions du CNS une mini-communication sur le sujet pour mieux éclairer les conseillers en vue de leur permettre de formuler des recommandations efficaces.

➤ *Réflexion sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDS,*

Abordant ce point, les conseillers ont été informés de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDS. A cet effet, un questionnaire sera adressé à toutes les structures membres du CNS en vue de collecter les taux d'exécution à mi-parcours des différentes activités prévues dans le plan d'action de la SNDS.

Les conseillers ont donc invité le secrétariat du CNS à accélérer les démarches pour une vulgarisation plus effective du document de la stratégie et de la loi statistique. Pour ce faire, ils ont proposé la mise en place d'un comité.

➤ *Prise en charge logistique des conseillers dans l'organisation des sessions du CNS et de ses commissions,*

Les conseillers ont rappelé l'importance du travail que mène le Conseil National de la Statistique et indiqué les conditions difficiles dans lesquelles les sessions ordinaires de février 2011 se sont déroulées. Ils ont alors souhaité que la restauration et une prise en charge minimum leur soit assurées lors des sessions.

➤ *Dynamisation du partenariat entre l'INSAE et le secteur privé.*

La question du partenariat entre l'INSAE et le secteur privé a été évoquée à ce point par les conseillers qui invitent le CNS en général et l'INSAE en particulier à tisser des relations de partenariat avec les acteurs du secteur privé tels que les ONG, les entreprises et les Cabinets d'Etudes. En réponse à cette préoccupation le DG/INSAE a réaffirmé l'ambition de l'INSAE à être plus accessible aux acteurs du secteur privé qu'il reconnaît comme des utilisateurs de statistiques. Ainsi, il a rappelé que l'institution de deux (2) mois de la statistique par an et les travaux d'actualisation du site-web de l'INSAE vont permettre la diffusion plus intense des statistiques officielles.

V- CONCLUSIONS DE LA SESSION

Au terme des travaux de la première session ordinaire du CNS au titre de l'année 2011, les recommandations, décisions et tâches suivantes ont été formulées :

5.1.) Recommandations à l'endroit du Secrétariat du CNS

- Organiser des réunions de concertation avec les différentes écoles ou centres de formation des statisticiens au Bénin en vue de l'harmonisation des programmes de formations au regard des standards des grandes écoles de la sous-région et établir un

partenariat fonctionnel entre ces écoles et le Centre de Formation Professionnelle de l'INSAE,

- Faire un plaidoyer auprès du Ministre en charge de la Statistique afin que le Conseil des Ministres autorise la création d'un fonds de développement de la statistique pour soutenir les activités de production statistique de toutes les structures du Système Statistique National,
- Introduire dans la prochaine loi portant fonctionnement du CNS des articles de création d'un fonds de développement de la statistique en vue de se conformer aux exigences de la Charte Africaine de la Statistique en cours de ratification au Parlement Béninois,
- Respecter rigoureusement le calendrier de tenue des sessions ordinaires du CNS et de ses commissions spécialisées,
- Intégrer dans le rapport annuel d'activités les taux de réalisations physique et financière,
- Inscrire dans le programme d'activités statistiques du CNS l'organisation de la Journée Africaine de la Statistique (JAS) et toutes les activités à mener dans le cadre de la diffusion des productions statistiques,
- Relancer pour deux (2) semaines les structures du CNS dont les activités statistiques programmées au titre de l'année 2011 sont incomplètes et soustraire ces activités du programme du CNS lorsque le délai sera passé,
- Mettre en place un comité pour la mise en œuvre de la vulgarisation de la loi statistique et de la SNDS,
- Améliorer les conditions de travail des conseillers,
- Assurer la visibilité du CNS et de l'INSAE.

5.2.) Décisions du Conseil

- Retenir le montant de 300.000 FCFA comme frais de formation des élèves Agents ou Adjointes Techniques de la Statistique,
- Organiser rigoureusement selon un calendrier bien précis les différentes sessions du CNS et de ses commissions même s'il y a insuffisance de moyens financiers,
- Tenir la première session ordinaire du CNS au plus tard en Avril de chaque année pour valider le rapport d'activités statistiques de l'année précédente et approuver le programme d'activités statistiques de l'année en cours,
- Tenir avant la fin de chaque année la deuxième session ordinaire du CNS pour approuver le rapport à mi-parcours des activités statistiques de l'année en cours,

5.3.) Tâches

- A l'endroit du Secrétariat du CNS

- Veiller à la participation aux programmes de formations du CNS du personnel de toutes les directions centrales, directions générales et structures sous tutelle ministérielle, membres du CNS,
- Inscrire dans le rapport annuel du secrétariat les activités menées dans le cadre de l'interconnexion numérique des bases de données des structures sectorielles avec celle de l'INSAE,

- Mettre à la disposition de tous les conseillers l'arrêté interministériel nouvellement signé du Centre de Formation Professionnelle de l'INSAE,
- Proposer une démarche de calcul des taux globaux d'exécution physique et financière du programme d'activités statistiques du CNS et un nouveau format type de présentation des rapports et programmes du CNS,
- Séparer dans le programme d'activités statistiques du CNS la vulgarisation et la révision de la loi statistique et en faire deux (2) activités bien distinctes.

- **A l'endroit des conseillers**

- Chaque comité ad'hoc formé dans le cadre de la révision de la loi statistique et de la préparation de la cérémonie de prestation de serment doit déposer son rapport de travail dans un délai de trois (3) mois,
- Mr DIDAVI Yves, représentant du ministère de l'agriculture doit préparer pour les prochaines sessions du CNS une mini-communication sur l'état des lieux de la méthodologie d'élaboration des statistiques agricoles afin de mieux éclairer les conseillers en vue de leur permettre de formuler des recommandations efficaces.

VI- CLOTURE DES TRAVAUX

A l'instar de l'ouverture de la session, la clôture des travaux de la première session ordinaire du CNS au titre de l'année 2011 a été marquée par deux allocutions, celle du Directeur Général de l'INSAE et le mot de clôture du Directeur Adjoint de Cabinet du MDAEP.

Avant de passer la parole au Directeur Adjoint de Cabinet du MDAEP, le Directeur Général de l'INSAE, après avoir félicité les Conseillers pour le travail abattu au cours de cette session, la richesse des débats et la pertinence des recommandations qui en sont issues, a fait un bref rappel de ces dernières et a rassuré les membres du Conseil des actions diligentes qu'il fera entreprendre pour leur mise en œuvre. Il a par ailleurs invité les membres du Conseil à en faire autant.

Quant au Directeur Adjoint de Cabinet du MDAEP, après avoir réitéré ses félicitations aux Conseillers, il a exhorté ces derniers à rendre fidèlement compte des conclusions de ces assises à leurs autorités en vue de la mise en œuvre rapide des recommandations pour la dynamisation du Système Statistique National et la production de statistiques de qualité. C'est sur cette exhortation et après avoir souhaité un bon retour dans leurs familles respectives à tous les conseillers que le Directeur Adjoint de Cabinet a déclaré closes les assises de la première session ordinaire du Conseil National de la Statistique de l'année 2011.

Le rapporteur

Le Secrétaire du CNS

Victorine MENSAH

Cosme Z. VODOUNOU

ANNEXE

Liste des participants

N° D'ORDRE	NOM et PRENOMS	STRUCTURE D'ORIGINE	CONTACT MOBILE
01	ABOUDOU Daoud	ANPE	66083260
02	NOUKPO Didier	BCEAO	95455294
03	HOUENINVO Hilaire	CAE/PR	97919201
04	KADIRI B. Ousmane	Chambre d'Agriculture du Bénin	90916239
05	TAHO Saïbou	CTE/CES	97121666
06	COUAO-ZOTTI Gérard	DDPD-ATL-LIT	97778155
07	GOUTON Noukpo	DGAE/MEF	90948272
08	NOUGBODE.A. Syvano	DPP/MAEIAPBE	97729592
09	DIDAVI Edgard	DPP/MAEP	97488554
10	ATOHOUN Habakuk	DPP/MCAAT	95812235
11	DAGAN Arthur	DPP/MCMEJF	97891631
12	GBAGBA Hippolite	DPP/MCTIC	97267013
13	KPATINDE Gérard	DPP/MDAEP	90971760
14	SOHOTO	DPP/MDCEMTMIP	97381522
15	MEDEGAN C. Symphorien	DPP/MDGLAAT	90093834
16	KOUSSIGNI A. Innocent	DPP/MDN	97879646
17	HOUANGNI BOCOVO Raymonde	DPP/MEE	97262666
18	ADANLIENCLOUNON Célestin	DPP/MEF	94239430
19	KPONOU D. Renaud	DPP/MEMEDERR	95154813
20	DOSSOU N. Sylvestre	DPP/MESRS	97773603
21	HOUANGNITON Fabien	DPP/MICPME	97493823
22	ZOHOUN Marcellin	DPP/MISPC	97273394
23	VIOU Edgard	DPP/MJLDH	97602443
24	BABADJIHOU Charles	DPP/MJSL	95862716
25	ALIA William A.	DPP/MRAI	94005668
26	HOUNKONNOU Marcel	DPP/MTFP	95959812
27	HONLONKOU Albert	ENEAM/UAC	97482148
28	GBADAMASSI Bachirou	FENONG	97373051
29	DJOTO S. Antoine	OCS	66341085
30	MIGAN Christophe	OEF	97065275
31	AKPLOGAN Modeste	PRESSE	95451328

N° D'ORDRE	NOM et PRENOMS	STRUCTURE D'ORIGINE	CONTACT MOBILE
32	D'ALMEIDA Eugenio	RADIO/ORTB	95714421
33	DONMAHENA Antoine	RNI/DGID	90915557
34	SOKOU Samson	SYNAPLASTA	95223932
35	GNANSOUNOU. C. Simon	UAC/FASEG	95353797
36	ASSOGBA Dieudonné	DAC/MDAEP	
37	VODOUNOU Cosme	DG/INSAE	
38	MENSAH Victorine	INSAE	95424831
39	SOEDE Michel	CT/INSAE	66380583
40	MARTIN Gibril	CT/INSAE	97644495
41	BIAOU Abraham	INSAE	97383531
42	ADECHIAN Djabar	INSAE	97369544
43	DAGA Jules	INSAE	97040414
44	TOMAVO Brice	INSAE	97777820
45	GOGAN Gillis	INSAE	97690329
46	GUEDEGBE Darius	INSAE	97959284
47	ELAVAGNON François	INSAE	
48	ADJE S. Rosale	INSAE	95486195